

Septembre 2023

Objet : Assurance scolaire et extra-scolaire

Chers parents,

Quelques remarques importantes, que nous sommes en devoir de vous faire connaître, avant que vous n'acceptiez ou refusiez l'assurance scolaire.

L'assurance scolaire ne vous dispense pas d'avoir une assurance « Responsabilité Civile, Chef de famille ». Cette assurance « Responsabilité Civile » prend donc en charge tout tort que votre enfant peut porter à autrui.

Mais qu'en est-il des torts **qu'il se cause à lui-même ?**

Seule l'assurance individuelle accident, vous assurera protection.

Vous avez le choix :

→ Soit adhérer à la **Mutuelle Saint Christophe** pour un montant de **10,92 € (+1.62€ payable PAR TOUS pour la responsabilité civile de l'établissement)**

→ Soit ne pas y adhérer, mais dans ce cas, vérifiez bien que votre assurance couvre votre enfant en individuelle accident, et **n'oubliez pas de nous fournir une attestation d'assurance.**

Face à ce problème d'assurance, faites au mieux pour vos enfants.

Réponse indispensable pour le **11 septembre 2023.**

NB: Pour information, la responsabilité civile d'établissement, payable PAR TOUS est OBLIGATOIRE, et d'un montant de 1,62 € qui seront prélevés 1 SEULE FOIS DANS L'ANNEE, en même temps que les rétributions de septembre.

Nous retourner le coupon de la mutuelle St Christophe, ou votre attestation d'assurance, rapidement et sans argent : le montant sera prélevé mi-octobre.

Assurance des élèves



EN DEHORS DE L'ASSURANCE PROPOSEE PAR L'ECOLE

Monsieur, Madame :

Adresse :

Parents (ou responsables) de(s) élève(s) :

Nom/prénom..... Classe

Nom/prénom..... Classe

Nom/prénom..... Classe

Nom/prénom..... Classe

Déclarent NE PAS VOULOIR ADHERER au contrat d'assurance proposé par l'école, leur(s) enfant(s) étant déjà assuré(s) :

- en responsabilité civile auprès de (1) :

- en individuelle accident auprès de (1) :

Date et signature :

(1) indiquer le nom et l'adresse de l'organisme assureur : assurance, mutuelle.

NOUS JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN JUSTIFICATIF, UNE ATTESTATION (INDIVIDUELLE ACCIDENT)